

Termes de référence pour le recrutement d'un coordonnateur régional ou une coordonnatrice régionale du programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT).

1. CONTEXTE

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a été créée en 1964 par le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad pour la préservation des ressources limitées en eau, la restauration du niveau du Lac Tchad qui constitue une des plus grandes zones humides d'Afrique, la lutte contre la désertification par la fixation des dunes, la lutte contre l'érosion, la collecte des données pour une gestion efficace des ressources du bassin ainsi que le suivi de l'exécution des projets et programmes. En 1999, la République centrafricaine a été admise au sein de la Commission, et la Jamahiriya Arabe Libyenne en 2008.

Les Instances de la CBLT sont constituées du Sommet des Chefs d'Etats et de la Session des Commissaires/Conseil des Ministres qui se réunissent une fois par an pour examiner et approuver les programmes d'activités et budgets proposés par le Secrétariat Exécutif basé à N'Djamena au Tchad.

Au plan régional, un Plan directeur de la CBLT et un Plan d'action stratégique (PAS) ont été adoptés respectivement en 1994 et 2008 dans le but d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau, de mettre au point des programmes opérationnels de sécurité alimentaire combinant l'agriculture irriguée, la transformation des produits, leur conservation et leur entreposage, et de renforcer la coopération sous-régionale.

Les écosystèmes du Lac Tchad sont d'une variabilité naturelle importante, et sont exposés à différents stress que le changement climatique et les facteurs anthropiques ont accentués. Le Bassin du Lac Tchad demeure également une zone très fragile sur le plan sécuritaire, social, économique, humanitaire et politique. L'insécurité transfrontalière qui profite de la porosité des frontières est caractérisée par différentes formes de trafics illégaux et d'actes criminels, une économie de contrebande, la prolifération des armes et les rivalités identitaires. Cette situation est accentuée par la présence des groupes terroristes parmi lesquels « Boko Haram » dont la zone s'avère propice à l'expansion. Sur le plan social, les différentes sécheresses ont accru l'afflux de migrants entraînant des tensions sociales et des conflits intercommunautaires pour l'accès aux ressources, en plus du taux élevé de chômage des jeunes qui, par manque d'occupation, sont facilement recrutés par des groupes terroristes. Au plan économique, il est noté l'amenuisement croissant des ressources en eau et l'absence de politiques cohérentes. La situation humanitaire s'avère de plus en plus précaire suite à l'afflux des réfugiés dû à l'émergence des conflits armés dans la région ainsi que le niveau croissant de l'insécurité alimentaire. La fragilité qui caractérise le Bassin du Lac Tchad est donc issue d'une complexité des problématiques liées aux facteurs intimement en rapport avec l'environnement, la sécurité, le social, l'économie, l'humanitaire et la politique.

L'ampleur de la situation exige une approche régionale d'intervention dont la réhabilitation et le renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques devrait constituer un volet à impact rapide et visible. C'est dans ce contexte que la Banque Africaine de Développement a proposé en 2014 d'appuyer la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT) qui s'inscrit dans le Plan quinquennal d'investissement de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), pour améliorer la résilience des populations vulnérables, du Cameroun, du Niger, du Nigeria, de la RCA et du Tchad dépendant des ressources naturelles du bassin du Lac.

La mise en œuvre du Programme a démarré en 2016 et doit se terminer en 2020. Dans le cadre de la gestion du programme, il est mis en place une Unité régionale de gestion du programme (URGP) au niveau de la CBLT et une Coordination Nationale (CN) au niveau de chaque pays. L'URGP coordonne

la mise en œuvre des activités du programme pendant les cinq années de mise en œuvre, apporte un soutien technique et établit des synergies d'action avec d'autres projets, programmes et activités régionaux et nationaux de la CBLT. L'URGP devra entre autres : (i) assurer au quotidien l'administration et la gestion efficace du programme, (ii) réaliser les acquisitions prévues dans le cadre du programme, (iii) examiner les différents rapports élaborés dans le cadre des études et se prononcer sur leur qualité et recevabilité, (iv) réaliser la gestion administrative et financière des activités du programme.

Dans ce cadre la CBLT souhaite recruter un nouveau coordonnateur pour l'URGP logée en son sein .

2. Mission du Coordonnateur régional du Programme

Le Coordonnateur régional exercera sa mission sous la supervision directe Directeur Technique. Il/elle a pour mission, en plus de la programmation et la gestion, la coordination globale des tâches dévolues à tout le personnel de l'URGP. A ce titre, le/la Coordonnateur Régional sera responsable de la gestion globale du programme, y compris la mobilisation de toutes les contributions et la supervision du personnel y compris ceux des Coordinations Nationales, des consultants et des sous-traitants. Il / elle rapportera sur toutes les questions de fond à caractère technique ou administratif à la CBLT. Il / Elle assurera la liaison entre la CBLT, la Banque Africaine de Développement, et les partenaires du programme. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires relatives au fonctionnement optimal de l'Unité et à la bonne exécution du programme dans les délais et dans les limites des budgets de fonctionnement approuvés, en conformité avec les procédures de la Banque Africaine de Développement

La mission du Coordonnateur régional comprend donc les fonctions suivantes : (i) la gestion, la mise en œuvre et la supervision du programme ; (ii) le développement et la planification des activités du programme; (iii) l'organisation et la gestion des ressources affectées à l'URGP; (iv) la gestion du dialogue et de l'information ainsi que la communication avec les parties prenantes.

3. Tâches du Coordonnateur du Programme

Les tâches du Coordinateur sont les suivantes :

A. Gestion et supervision du programme

- Assumer la gestion opérationnelle du programme en cohérence avec le document de projet et les politiques et procédures de la BAD ;
- Superviser la préparation et les mises à jour du plan de travail et du budget annuels du programme, soumettre formellement les mises à jour à la BAD et rendre compte de l'avancement du plan de travail au SE-CBLT et à la BAD comme demandé au moins tous les trimestres ;
- Mettre en place et opérationnaliser le système de suivi évaluation du programme et en particulier les indicateurs du cadre logique;
- Elaborer et superviser le planning du Programme et assurer la mise en œuvre effective de toutes les activités dans les délais ;
- Coordonner les contrôles de qualité des documents et des résultats du programme ;
- Elaborer les rapports d'activités périodiques du programme et assurer leur soumission dans les délais;
- Assurer une communication constante et transparente et un dialogue sur le programme avec les différents acteurs et partenaires;
- Veiller à la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES);
- Aider à la diffusion des résultats du programme, notamment aux départements gouvernementaux concernés et au niveau international.
- Établir des relations de travail avec des partenaires nationaux et internationaux dans ce secteur ;
- Fournir des mises à jour périodiques sur la mise en œuvre du programme ;
- Appuyer les missions de supervision de la Banque et leur faciliter les contacts nécessaires;

B. Contribution active dans la mobilisation des ressources et dans le développement des partenariats

- Contribuer la mobilisation des ressources du programme sous la responsabilité de l'Agence d'exécution ;

C. Assurer les tâches administratives et financières

- Veiller au strict respect des procédures de gestions administrative et financière du programme ;
- Elaborer les programmes d'activités de la Cellule ainsi que les plans de décaissements mensuels, trimestriels et annuels ;
- Superviser le développement et la mise en œuvre du système du suivi et de l'évaluation ;
- Mettre à jour régulièrement le Plan de passation des marchés;
- Approuver les factures soumises par les entités de mise en œuvre, les consultants ou les fournisseurs, conformément au Manuel de procédures pour la gestion du programme ;
- Evaluer tous les semestres le personnel placé sous son autorité ;
- Exécuter les tâches qui seront définies de manière spécifique par le Secrétariat Exécutif;
- Superviser et assurer le bon déroulement des passations de marchés ainsi que la bonne exécution des contrats avec les différents prestataires;
- Coordonner l'élaboration des Termes de référence, les manifestations d'intérêt, la Pré qualification, la demande d'offres, l'évaluation des offres des fournisseurs, la sélection des firmes, la négociation des contrats/marchés et l'attribution;
- Superviser le recrutement de tous les consultants et sous-traitants ;
- S'assurer que les registres comptables appropriés sont conservés et que les procédures financières sont suivies, et faciliter et coopérer avec les missions d'audit ;
- Veiller à l'audit externe annuel du programme et soumettre le rapport y afférent dans les six mois suivant la fin de chaque exercice comptable;
- Mettre tout en œuvre pour suivre d'effets les recommandations de l'audit externe et des missions de supervision de la Banque;
- S'assurer que tous les rapports sont préparés en temps opportun ;
- Aider à la finalisation des termes de référence, à l'identification et la sélection de consultants pour entreprendre les différentes évaluations prévues par le programme ;
- Superviser le personnel du programme et les consultants affectés au programme ;
- Valider les plans de travail des experts de l'URGP et des Coordonnateurs nationaux ;
- Contribuer aux réseaux de connaissance et de partage de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des projets.
- Promouvoir des relations efficaces avec les partenaires au développement

4. Résultats attendus

Il est attendu du Coordonnateur du programme que les activités s'organisent et se déroulent correctement dans les délais suivant le plan de travail approuvé par le Secrétariat Exécutif.

5. Profil requis

Le Coordonnateur doit être un expert international de haut niveau disposant des compétences et des capacités managériales.

- Il est requis pour le poste un niveau minimal de Bac + 5 dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, du Génie rural, du génie civil ou de la gestion des projets.
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience professionnelle, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, dans la gestion de projets et programmes portant sur les cours d'eau transfrontaliers, , et de conservation des eaux et du sol..
- Avoir une expérience substantielle et être familier avec les ministères et les agences des États membres de la CBLT.
- Avoir une connaissance avérée en gestion de projet, leadership et en facilitation.

- Avoir une grande capacité de coordination d'une équipe multidisciplinaire d'experts et de consultants.
- Avoir d'excellentes habiletés diplomatiques, de communication, de résolution de problèmes et de planification stratégique.
- Avoir une expérience en négociation, administration et gestion des contrats/marchés des prestations des firmes de consultants et fournisseurs ;
- Avoir la capacité avérée à assurer efficacement le suivi et la coordination d'équipes techniques multidisciplinaires;
- Disposer d'une bonne condition physique avec des aptitudes à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain ;

. Autres compétences

- Avoir une expérience avérée dans l'utilisation de l'outil informatique et dans la gestion des connaissances.
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais

6 . Rapport à fournir

Le coordonnateur produira des rapports mensuels et un rapport d'activité trimestriel consolidé relatif à la gestion du programme notamment l'état d'exécutions physique et financière des composantes et activités du programme.

7. Critères de sélection

1. Qualifications générales et aptitudes pour la tâche à accomplir	25%
2. Expériences dans la tâche décrite dans les Termes de référence	40%
3. Expériences en tant que coordonnateur de programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers	20%
4. Capacité linguistique	10%
5. Connaissance de la région de l'Afrique de Centrale (3 programmes/expériences similaires)	5%

8. Durée du contrat

La durée du contrat est d'un (01) an, renouvelable pendant la durée de vie du programme sur la base des résultats du contrat de performance signé avec le Programme.

9. Lieu de travail

Le lieu de travail est Ndjaména au Tchad.